

ARRETE DU MAIRE N°20240165

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

POUR TRAVAUX DE CLOTURE - CHEMIN DE TEILLERIA __ VC n°47

Le Maire de la Commune de BASSUSSARRY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code de la voirie routière

VU l'arrête préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales.

VU l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

VU la demande en date du 4 juin 2024 par laquelle **l'entreprise AQUITAINE MACONNERIE GENERALE**, domiciliée Zone de Lana LEKU, **64210 ARBONNE**,

DEMANDE l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public, **Chemin de Teilleria**, **Voie communale** n°47 à **BASSUSSARRY**,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité sur le territoire de la Commune de BASSUSSARRY au **Chemin de Teilleria, Voie communale n°47** pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1:

Du lundi 1^{er} juillet 2024 au samedi 20 juillet 2024, le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux articles suivants.

ARTICLE 2:

Les prestations afférentes consisteront à :

- Travaux de construction d'un mur de clôture
- Travaux de terrassement
- Stationnement d'un camion-toupie pour le coulage du béton

La signalisation adéquate sera mise en place par les soins de **l'entreprise AQUITAINE MACONNERIE GENERALE** domiciliée à **Arbonne** qui affichera le présent arrêté de part et d'autre du chantier.

- Pose de panneaux de signalisation sur le lieu du chantier
- Interdiction de dépassement pour tous véhicules
- Stationnement interdit de part et d'autre du chantier pour tous véhicules
- Le Chemin de Telleria sera coupé à 2 reprises pour le coulage du béton par camion toupie
- Une circulation à double sens sera instaurée sur le Chemin des Palombes et Chemin de Mongay uniquement lors de la fermeture du Chemin de Teillera
- Des feux tricolores réglementant la circulation à double sens sur le Chemin de Mongay et le Chemin des Palombes devront être installés aux zones représentées sur plan ci-après
- Des barrières mobiles devront être installées de part et d'autre du Chemin de Telleria

ARTICLE 3:

L'entreprise devra par tous moyens appropriés protéger efficacement ses excavations, tranchées, déblais et matériaux en dépôt, de jour comme de nuit, afin d'éviter tous accidents.

ARTICLE 4: Toutes dégradations occasionnées par les engins de chantier sur la voirie seront à la charge de l'entreprise titulaire, qui doit laisser les lieux dans l'état où il les aura trouvés. Il a été constaté que la chaussée est en très bon état avant le commencement des travaux. Il appartiendra à l'entreprise titulaire de la présente autorisation de la remettre en très bon état après les travaux.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier. Les travaux débuteront le lundi 1^{er} juillet 2024.

ARTICLE 5: PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par le présent arrêté pourront être déposés sur les dépendances de la voie (accotement).

En aucun cas ce dépôt ne pourra se prolonger pour une durée supérieure à celle des travaux prévue dans le présent arrêté. Les dépendances devront être rétablies dans leur état initial.

ARTICLE 6: Le non-respect par l'Entreprise des dispositions ci-dessus, engagera totalement sa responsabilité. Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par la signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers. Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons.

ARTICLE 7:

Ampliation du présent arrêté sera faîte à :

- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ustaritz,
- M. le responsable de l'entreprise pétitionnaire
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Fait à Bassussarry, le 13 juin 2024 Le Maire,

Michel LAHORGUE



Feux tricolores et barrières mobiles à mettre lors de la fermeture du chemin



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Partic	ulier service public n	naître d'oeuvre ou conducteur d'op	eration entreprise	
Nom: Aquitaine Maçonnerie Generale Prénom: Dénomination: Représenté par : Mr Dartiguelangue Cyrille Adresse Numéro: 5 Extension: Nom de la voie: Rue Lana Le Ru				
Dénomination: Beprésenté par : M. Dartique langue Cyrille				
Adresse Numéro: 5 Extension: Nom de la voie: Rue Lana Le Ru				
Zone de lana				
Code postal 6,4210 Localité: ARBONNE Pays: France				
Téléphone 0,6,2,9,6,6,7,1, Indiquez l'indicatif pour le pays étranger:				
Courriel: aquitaine. maconnerie. generale @ live. fr				
Nom: Le Goaster Prénom: Guillaume				
Nom: Le Goaster Prénom: Giullaumo				
Adresse Numéro: 165 Extension: Nom de la voie: Chemin des Palambes				
Code postal 6,4200 Localité: BASSUSSARRY Pays: France				
Téléphone La				
Courriel:				
Localisation du site concerné par la demande				
Voie concernée : Autoroute n°				
Hors agglomération En agglomération				
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + Definit de Repère (PR) routier				
et croisement Chemin de Teillera				
Code postal 6,4,200 Localité: Bassessazy				
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :				
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :				
Nature et date des travaux				
Pose de compteur / branchemen	t aux réseaux 🔲 (1)			
	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations	
À l'alignement	oui 🔲 non 🔲	oui non	oui 🔲 non 🔲	
En retrait de l'alignement	ı metres	ı mètres	mètres	
Dépôt ou Stationnement	(2) Saillie ou Surplomb (2)	Aménagement d'accès (2)	Ouvrages divers (1)	
Station service Renouvellement Création				
Autres				
Date prévue de début d'application Durée d'application (en jours calendaires) :				
Date prévue de début d'application	on	Durée d'application (en jours c	alendaires):;	

Dépôt ou stationnement (2)			
Demande initiale Prolongation Prétérence du permis de stationnement : Nature du dépôt Matériaux Benne Grue Etalage Ou Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service Stationnement			
Aulies (a preciser) : Levi lessements unce l'exte + Cemuon plateau			
Saillie ou surplomb (2)			
Largeur de la voie 3, 0,0 mètres de la saillie mètres			
des trottoirs mètres Hauteur sous saiilie metres			
Aménagement d'accès (2)			
Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau :			
Distance par rapport à l'axe de la chaussée Nature du tuyau			
Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres			
Ouvrages divers (1)			
Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle			
Réseaux adriens ou souterrains ou branchement : Eau potable			
Sous voitie Sous accotement ou trottoirs			
Tranchée longitudinale mètres mètres			
Tranchée transversalemètresmètres			
Amenagement de surface ou équipements			
Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route			
Autres (à préciser)			
Pièces jointes à la demande			
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.			
1 - Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000 Photos			
2 - Préces complémentaires par nature de demande Za - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public			
Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 C			
Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500ème			
J'atteste de l'exactitude des informations fournies			
Fait à: Le: C 4, C, 6 2.0 2 4, Nom: Darliquelagese Prénom: Cyrille Qualité: Dirigeant			

(3) Extrait cadastral on équivalent

Aquitaine onneric Sinci: 539 780 '